



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,

Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000048

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL

DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du premier degré

et

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 221 « collèges »

La sous-fonction 22 « Enseignement du premier degré » ainsi que le code fonctionnel 221 « Collèges » sont renvoyés à l'annexe 14 « aménagement », Investissement, chapitre 905 - Aménagement des territoires, sous fonction 52 – Agglomérations et villes moyennes, code fonctionnel HP 52-002 – Contrat d'aménagement régional (Contrat régional territorial)

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche souhaite que les actions territoriales relevant des affaires scolaires autres que celles ayant un lien direct avec les lycées soient renvoyées à l'annexe 14 « Aménagement du territoire ».

Les aides en la matière sont ponctuelles et répondent à des projets de territoires globaux.

La visibilité politique qui est offerte à ce secteur qui ne relève pas des compétences directes de notre institution est trompeuse.

Par ailleurs, le rapport cadre CR 181-16 « Création du contrat d'aménagement régional » (CAR) ne fait pas référence aux équipements scolaires dans la liste de critères adoptée par le conseil régional en décembre 2016.

Céline MALAISE

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000049

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 223 « Lycées privés»

La ligne 223 « Lycées privés» est réduite de 2M€ en autorisations de programme

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche considère que l'institution régionale n'a pas à participer au financement des investissements effectués dans le cadre des lycées privés.

L'égalité de traitement prônée par le nouvel exécutif ne serait fondée que par une non-sélection des élèves et des budgets de fonctionnement comparables. Les lycées privées cumulent au contraire tous les avantages (aides publiques, aides financières des parents, aides de certaines congrégations religieuses, y compris les dividendes de certains de leurs actionnaires) en participant, qui plus est à une ségrégation scolaire accrue.

Le groupe refusant cette logique, il propose de supprimer cette ligne

Céline MALAISE

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 « Lycées publics »

Programme HP222-005 « Grosses réparations dans les lycées publics »

L'action « Rénovation thermique et efficacité énergétique » est créée et abondée de 35 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur :

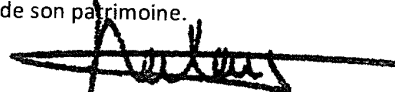
- le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité », programme HP 57-001 « Bouclier de sécurité ».
- le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries »

Exposé des motifs :

Cette action avait déjà perdu près de 80% de son enveloppe lors du BP2016 alors même que l'exécutif actuel réaffirme régulièrement son engagement en faveur de la rénovation thermique et de l'efficacité énergétique. Mais des paroles aux actes, le fossé est immense.

Faire disparaître complètement le soutien à la rénovation thermique et l'efficacité énergétique des lycées est incompréhensible à moins de vouloir nier les problèmes récurrents auxquels sont confrontés les lycées publics de l'ensemble de la région.

La Région se doit être exemplaire en la matière, d'autant plus qu'il s'agit ici de son patrimoine.



Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000051

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Investissement

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 « Schéma des formations »

Le programme HP28-005 « Schéma des formations » est réduit de 0,5M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche a déjà eu l'occasion de s'opposer au budget d'autonomie qui crée les bases d'un traitement inégalitaire des lycées entre eux sans que les critères de sélection et leurs impacts ne soient sérieusement présentés et étudiés.

Par ailleurs, nous considérons que ce dispositif avantage quelques lycées triés sur le volet en niant les principes élémentaires de solidarité entre établissements C'est cette même logique que nous récusons qui a déjà été mise à l'œuvre avec la réduction de la dotation de solidarité qui abonde les lycées accueillant des élèves venus des publics les plus fragiles.

Dès lors qu'un dispositif crée une inégalité de traitement entre les établissements publics locaux d'enseignement, notre groupe considère que sa mise en œuvre est inopportune et s'y oppose.

Céline MALAÏS

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016**

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 6 – Enseignement secondaire

Fonctionnement

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 « Schéma des formations »

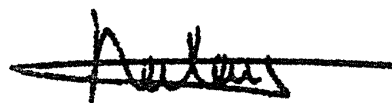
Le programme HP28-005 « Schéma des formations » est réduit de 1,1M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement

Exposé des motifs :

Le groupe Front de gauche a déjà eu l'occasion de s'opposer au budget d'autonomie qui crée les bases d'un traitement inégalitaire, ici en fonctionnement, des lycées entre eux sans que les critères de sélection et leurs impacts ne soient sérieusement présentés et étudiés.

Par ailleurs, nous considérons que ce dispositif avantage quelques lycées triés sur le volet en niant les principes élémentaires de solidarité entre établissements. C'est cette même logique que nous récusons qui a déjà été mise à l'œuvre avec la réduction de la dotation de solidarité qui abonde les lycées accueillant des élèves venus des publics les plus fragiles.

Dès lors qu'un dispositif crée une inégalité de traitement entre établissements publics locaux d'enseignement, notre groupe considère que sa mise en œuvre est inopportune et s'y oppose.



Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000053

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 6 – Enseignement secondaire
Fonctionnement
Chapitre 932 – Enseignement
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »
Action « DGFL lycées publics »

L'action « DGFL lycées publics » est abondée de 1M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Le groupe front de gauche s'était étonné de la baisse considérable de l'enveloppe dédiée au développement de la pratique sportive des lycéen-ne-s lors du débat sur la DGFL 2017 (-0,5M€). Et ce, d'autant plus qu'elle accompagne une baisse de près d'un quart de la participation régionale à la construction et à la rénovation des équipements sportifs en faveur des lycéen-ne-s.

Le « plan Marshall » que Madame Péresse promettait aux enseignants d'EPS pendant la campagne régionale a donc de beaux jours devant lui. Les retours du terrain font pourtant état de besoins colossaux, à tel point que certains lycées sont obligés de puiser dans leur dotation propre. Certains n'en ayant pas les moyens sont même dans l'obligation de renoncer à certaines pratiques sportives.

Compte tenu de la baisse de la part EPS dans la DGFL alors que le nombre d'élèves a encore augmenté cette année et de la baisse continue de la part régionale dans la construction/rénovation d'équipements sportifs en faveur des lycéen-ne-s, le groupe Front de gauche demande que la somme dédiée à ce secteur soit abondée d'1M€.

Céline MALAISÉ

Conseil régional
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85